

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 823

présenté par

M. Tardy

TITRE

Substituer aux mots :

« pour une République »

les mots :

« relatif aux droits des citoyens dans la société ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Conseil d'État a estimé qu'il existait un décalage entre le titre du projet de loi et son contenu.

En effet, mieux vaut éviter les titres-gadgets.

Le présent amendement reprend la formulation que le Conseil d'État a suggéré dans son avis.